



# L'inclusion!

*Au fait, c'est quoi l'inclusion?*

Questions et réponses concernant le rapport MacKay sur l'inclusion

# L'inclusion scolaire:

**L'inclusion** est une façon de penser et d'agir qui permet à chaque personne de se sentir acceptée, valorisée et en sécurité.

Une collectivité inclusive évolue constamment pour répondre aux besoins de ses membres.

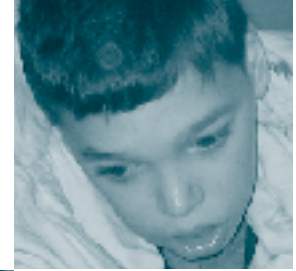
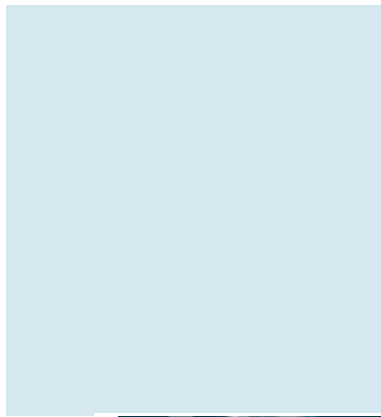
Une collectivité inclusive cherche à améliorer le bien-être de chacun de ses membres.

L'inclusion va au-delà de l'idée d'un endroit physique et comprend un système de valeurs et de croyances qui encourage la participation, l'appartenance et l'interaction [traduction].<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Manitoba Education, Training and Youth. *Follow-up to the Manitoba Special Education Review: Proposals for a Policy, Accountability and Funding Framework*, septembre 2001



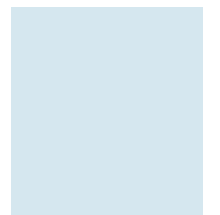
5.



# L'inclusion!

*Au fait, c'est quoi **l'inclusion**?*

Questions et réponses concernant le rapport MacKay sur l'inclusion



# Message de l'auteur



L'appartenance et l'inclusion sont des désirs humains profondément enracinés qui sont aussi compliqués à satisfaire que simples à énoncer. À une époque où les technologies peuvent facilement nous submerger, le besoin d'être apprécié en tant que membre respecté d'une communauté de personnes bien réelles se fait encore plus pressant. À un certain degré, ce besoin explique la popularité de Facebook et de MySpace, qui font partie de la réalité virtuelle moderne. Cependant, des communautés se forment aussi bien par l'exclusion que par l'inclusion; c'est pourquoi il est impératif de mettre l'accent sur l'inclusion, surtout au Canada, où le multiculturalisme se fait de plus en plus omniprésent.

Seule province officiellement bilingue du Canada, le Nouveau-Brunswick, avec plus de vingt années d'expérience en inclusion scolaire, peut constituer un exemple pour le reste du pays. Je suis honoré que le premier ministre Shawn Graham ait adhéré non seulement au concept de l'inclusion, mais aussi aux recommandations de mon rapport sur l'inclusion, qui a pour but d'élever l'inclusion à un nouveau stade de réalité appliquée. Mon rapport cherche à faire entendre les préoccupations, les passions et les aspirations des citoyens de la province, dans toute leur diversité. Sa force et son pouvoir de persuasion résident dans la mesure où il atteint son objectif.

Le système scolaire du Nouveau-Brunswick se veut axé sur l'enfant. Le Nouveau-Brunswick est une province à prédominance rurale où le concept traditionnel de l'école comme centre de la collectivité est ancré dans l'histoire. Il faudrait mettre davantage l'accent sur l'école comme centre de la collectivité, et les écoles devraient aussi être considérées comme des lieux où des services de tous genres sont offerts. Il faut faire tomber les murs des écoles pour y accueillir l'ensemble de la collectivité.

Évidemment, il est impossible de relever tous les défis du monde moderne au sein du système scolaire, quand bien même il s'agirait d'un système bien conçu et doté de ressources suffisantes. Dans cette société consciente des droits, il importe que tous les éléments de la société assument leurs responsabilités et leurs devoirs à l'égard de leurs enfants et de la communauté scolaire en général.

J'espère sincèrement que la présente brochure apportera une petite contribution à la tâche importante que constitue la construction non seulement d'un système scolaire plus inclusif, mais également d'une société plus inclusive au Nouveau-Brunswick. Dans l'idéal, elle suscitera nombre de conversations et de débats sur les moyens de réveiller un sens de la communauté qui est fondé sur la diversité et offre à tous les citoyens la possibilité d'exercer leurs talents.

A. Wayne MacKay,  
Professeur de droit,  
Université de Dalhousie,  
le 10 juillet 2007

## Comment utiliser la présente brochure

La brochure, qui donne un aperçu du rapport MacKay sur l'inclusion, peut également être utilisée comme guide pour la lecture du rapport dans son intégralité et de ses annexes. Avec près de 400 pages, sans compter les annexes, le texte intégral du rapport peut être intimidant. C'est pourquoi les références pour la lecture approfondie du texte intégral du rapport qui sont fournies à la fin de la brochure peuvent servir de plan de lecture. J'espère que les parents, les groupes de défense, les éducateurs, d'autres fonctionnaires et les citoyens en général pourront utiliser cette brochure comme point de départ pour une discussion approfondie et informée sur les promesses et les enjeux de la création d'un système d'inclusion scolaire au Nouveau-Brunswick. Utilisée en parallèle avec le rapport intégral, cette brochure permettra, je l'espère, de faire progresser le dialogue sur la façon de faire évoluer les écoles du Nouveau-Brunswick en misant sur les forces de ses gens.

## Remerciements

L'auteur désire remercier :

La société de conception graphique Gaynor Sarty, pour son travail de première qualité sur la conception de la brochure, et Derek Sarty, pour ses idées, son savoir et son sens de l'humour.

JoAnn Martell-MacKay et Molly Ross pour leur précieux soutien administratif.

Inga Boehler, du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, pour la fiabilité et l'excellence de son travail en tant qu'agente de liaison pour le projet.

John Kershaw, sous-ministre de l'Éducation (division anglophone) pour avoir exprimé sa confiance en moi et en ce projet sur l'inclusion.

*Références photographiques : nos 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 © Jupiter Images Corporation, 2007; n° 3 © Eyewire, 2007*

# Table des matières

## À propos du rapport MacKay sur l'inclusion scolaire

|   |   |
|---|---|
| Qu'est-ce que le rapport MacKay et comment est-il né? .....   | 3 |
| Pourquoi le gouvernement précédent vous a-t-il commandé ce rapport et pourquoi le gouvernement actuel l'a-t-il adopté? .....                  | 3 |
| Les problèmes du système scolaire s'observent-ils seulement au Nouveau-Brunswick ou se rencontrent-ils aussi dans les autres provinces? ..... | 4 |
| Votre rapport s'intitule <i>Relier le soin et les défis : Utiliser notre potentiel humain</i> . Qu'entendez-vous par là? .....                | 4 |
| Où dois-je aller pour accéder à votre rapport complet? .....  | 4 |

## Inclusion scolaire et attentes raisonnables

|  |   |
|--|---|
| Qu'est-ce que l'inclusion scolaire, au juste? .....  | 5 |
| Pourquoi l'inclusion scolaire est-elle la meilleure approche pour le Nouveau-Brunswick? .....  | 5 |
| Vous semblez en demander beaucoup à nos écoles. À quoi pouvons-nous raisonnablement nous attendre? .....   | 6 |
| Il s'agit d'une liste d'attentes plutôt longue. Avons-nous les moyens de réaliser tous ces souhaits dans nos écoles, dans une province relativement petite comme le Nouveau-Brunswick? ..... | 6 |
| Qui sont les « élèves exceptionnels » dont parle la <i>Loi sur l'éducation</i> ? .....   | 7 |
| Cela signifie-t-il que les écoles n'auraient plus à inclure les élèves handicapés? .....   | 7 |

## Le défi de la diversité des classes

|   |   |
|---|---|
| J'entends certains de mes amis enseignants dire qu'il y a tellement d'enfants à problèmes dans les classes aujourd'hui qu'ils ne sont guère plus que de simples gardiens d'enfants et que beaucoup d'élèves ne reçoivent pas assez de temps, d'attention et d'éducation. Est-ce vrai? ..... | 8 |
|---|---|

## L'impératif juridique de l'égalité

|  |   |
|--|---|
| La loi nous oblige-t-elle à mettre tous nos enfants à l'école, quelles que soient leurs capacités et leurs origines? ..                    | 9 |
| Êtes-vous en train de dire que les juges et les avocats disent aux conseils scolaires et aux enseignants comment faire leur travail? ..... | 9 |

## Le devoir d'adaptation raisonnable

|   |    |
|---|----|
| Vous avez parlé du besoin d'adaptation raisonnable. Ce concept ne me dit rien. Je suppose que pour les écoles, il revêt plus d'importance. Qu'en est-il exactement? .....   | 10 |
| Ce n'est pas que nous voulons exclure des gens, mais nous n'avons parfois pas les moyens d'inclure tout le monde. Qui décide quelles adaptations sont raisonnables et quels contribuables ont les moyens de payer? .. | 10 |

## Les écoles véritablement inclusives sont plus sûres et moins violentes

|   |    |
|---|----|
| Où que l'on regarde aujourd'hui, des actes de violence sont commis dans nos écoles, et ce pas seulement aux États-Unis, mais aussi sur le pas de notre porte. Est-ce que nous essayons d'en faire trop dans nos écoles en y acceptant des élèves qui ne devraient pas y être? ..... | 12 |
|---|----|

## Ressources humaines et orientation sur les personnes

|   |    |
|---|----|
| Que faut-il faire pour améliorer l'éducation des enfants du Nouveau-Brunswick? .....  | 13 |
| Vous avez parlé de formation pour les enseignants et les autres membres du personnel du système scolaire. Ces personnes ne sont-elles pas correctement formées? ..... | 13 |
| Cela coûtera-t-il cher d'apporter les changements que vous décrivez? .....  | 13 |

## Le modèle de prestation des services

|  |    |
|--|----|
| Même si ce sont les bonnes personnes qui dirigent le système, il semble qu'il reste des problèmes sur la façon dont nous fournissons l'éducation à nos élèves. Existe-t-il des problèmes avec le modèle actuel de prestation de l'éducation dans la province et que proposez-vous comme solutions? ..... | 14 |
|--|----|

## Direction et responsabilisation

|  |    |
|--|----|
| Apparemment, de nombreuses mesures sont nécessaires pour améliorer le système scolaire. Qui va assumer la direction de ces changements? .....  | 16 |
| Les politiciens et les autres dirigeants peuvent faire de belles promesses, mais comment pouvons-nous les obliger à rendre des comptes sur les mesures réelles prises pour améliorer nos écoles? ..... | 16 |
| Quel rôle peuvent jouer les parents en ce qui concerne la responsabilisation des représentants scolaires dans l'éducation de leurs enfants? .....  | 17 |
| Par quels moyens pouvons-nous surveiller l'état d'avancement de la mise en place d'un système scolaire véritablement inclusif au Nouveau-Brunswick? .....  | 18 |
| Une dernière question : avez-vous espoir que les choses vont vraiment s'améliorer grâce à votre rapport? .....   | 18 |

## Lecture approfondie dans le texte intégral du rapport MacKay sur l'inclusion scolaire

..... au verso de la couverture

**L'inclusion** n'est pas réservée aux élèves ayant des handicaps ou des « besoins particuliers ». C'est une question d'attitude et d'approche qui incite chez tous les élèves un sentiment d'appartenance et une approche qui favorise le développement de l'estime de soi de tous les élèves. Il s'agit de tenir compte de la diversité sous toutes ses formes et de promouvoir l'égalité des possibilités pour tous les élèves au Nouveau-Brunswick. Je n'insisterai jamais assez sur le fait que la véritable inclusion doit concerner tous les élèves, et non pas seulement une catégorie ou un groupe particulier.

*A. Wayne MacKay*



# À propos du rapport MacKay sur l'inclusion scolaire

## Qu'est-ce que le rapport MacKay et comment est-il né?

**Professeur MacKay :** Mon rapport est le fruit de longs mois de recherche et de consultation menées auprès des Néo-Brunswickois qui s'investissent dans le système éducatif : les enseignants, les parents, les fonctionnaires du ministère de l'Éducation, les élèves, les associations de professionnels, les membres des syndicats et les autres ministères gouvernementaux qui travaillent en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation. En 2004-2005, pendant près de neuf mois, plus de sept cents personnes ont été consultées dans le cadre de trente-cinq séances séparées. J'ai aussi reçu cent vingt-six mémoires.

Des consultations ont été menées dans des grandes villes, des régions rurales et des collectivités autochtones, et ce dans les deux langues officielles. Les personnes ou les groupes qui ne pouvaient pas assister aux séances de consultation ont été consultés par écrit. Les 95 recommandations contenues dans le présent rapport (250 si l'on compte les sous-titres) s'appuient sur les opinions et points de vue que les Néo-Brunswickois ont émis de vive voix ou par écrit.

Mon rapport traite essentiellement de l'inclusion, et j'ai essayé d'être inclusif dans sa préparation ainsi que dans le processus de révision. L'inclusion n'est pas réservée aux élèves ayant des handicaps ou des « besoins particuliers ». C'est une question d'attitude et d'approche qui incite chez tous les élèves un sentiment d'appartenance et une approche qui favorise le développement de l'estime de soi de tous les élèves. Il s'agit de tenir compte de la diversité sur toutes ses formes et de promouvoir l'égalité des possibilités pour tous les élèves au Nouveau-Brunswick. Je n'insisterai jamais assez sur le fait que la véritable inclusion doit concerner tous les élèves, et non pas seulement une catégorie ou un groupe particulier.

## Pourquoi le gouvernement précédent vous a-t-il commandé ce rapport et pourquoi le gouvernement actuel l'a-t-il adopté?

**Professeur MacKay :** Le gouvernement précédent de Bernard Lord et le gouvernement actuel du premier ministre Shawn Graham méritent d'être félicités pour leur engagement à l'égard de l'amélioration du système scolaire pour les élèves du Nouveau-Brunswick, entre autres par le biais de mon rapport et d'autres mesures. Ils ont reconnu qu'il existait des problèmes dans le système scolaire et que des changements s'imposaient.

*Se contenter de poursuivre ce qui a déjà été fait ne suffira pas.*

Lors des consultations menées dans le cadre de l'étude, les parents, les enseignants et les élèves ont tous dit que le système avait terriblement besoin d'être amélioré, que les élèves de tous les niveaux scolaires n'étaient pas bien servis. Se contenter de poursuivre ce qui a déjà été fait ne suffira pas. Il serait exagéré de dire que le système d'éducation du Nouveau-Brunswick est en état de crise. On peut néanmoins conclure qu'il est soumis à un stress considérable et qu'il est à un tournant important. Le maintien du statu quo n'est pas une option. Le Nouveau-Brunswick a joué un rôle précurseur sur le plan de l'adoption du concept et de la philosophie de l'inclusion, mais il doit maintenant passer à la prochaine étape qui consiste à s'imposer en tant que chef et innovateur pour ce qui est de la mise en œuvre et de la prestation des services. Le renforcement du système d'inclusion scolaire pourrait attirer des immigrants dans la province. Les « éventuels » immigrants au Nouveau-Brunswick seraient attirés par un système qui tient vraiment compte des différences de manière efficace et positive.

Les problèmes du système scolaire s'observent-ils seulement au Nouveau-Brunswick ou se rencontrent-ils aussi dans les autres provinces?

*Faire face à la diversité croissante des élèves et répondre à leurs besoins n'est pas un défi spécifique au Nouveau-Brunswick.*

**Professeur MacKay :** Faire face à la diversité croissante des élèves et répondre à leurs besoins n'est pas un défi spécifique au Nouveau-Brunswick. Des problèmes similaires ont été observés aux quatre coins du Canada et dans le monde entier.

L'examen de la littérature spécialisée et des meilleures pratiques en matière d'inclusion a constitué une base solide pour mon étude. Certains thèmes dominants sont revenus fréquemment au cours de mes lectures et de mes consultations :

- le bien-fondé de l'inclusion;
- le besoin de souplesse;
- l'importance des équipes éducatives;
- le besoin de membres d'équipe variés et bien formés;
- le manque d'harmonie dans la terminologie fondamentale;
- l'importance de mettre tous les élèves au défi de se réaliser pleinement.

L'analyse d'autres études sur l'inclusion menées au Canada a révélé que toutes les provinces faisaient face aux mêmes défis relativement à l'inclusion et à la satisfaction des besoins des élèves. Suite à cette analyse, j'ai conclu qu'il n'existe pas de solutions faciles et que chaque province est unique.

Votre rapport s'intitule *Relier le soin et les défis : Utiliser notre potentiel humain*. Qu'entendez-vous par là?

**Professeur MacKay :** Certains pensent peut-être que l'inclusion scolaire et l'excellence du rendement scolaire sont des forces opposées et que l'inclusion comporte nécessairement des normes moins rigoureuses. Mon rapport fait valoir que ce n'est pas forcément le cas. Une grande partie des recommandations formulées dans le rapport incitent à chercher de nouvelles méthodes de prestation des services éducatifs, dans le but de continuer à entourer les élèves de soins attentifs tout en les mettant au défi de rechercher l'excellence. Je pense que les soins et les défis peuvent et *doivent* aller de pair. Cette philosophie a été mise en pratique en Finlande, qui est reconnue au niveau mondial comme un chef de file de la performance dans le domaine scolaire.

Où dois-je aller pour accéder au rapport complet?

**Professeur MacKay :** Le rapport complet *L'inclusion scolaire : Étude des services en adaptation scolaire au Nouveau-Brunswick*, qui comprend des annexes et un résumé de l'auteur, est disponible sur Internet à l'adresse [www.gnb.ca/0000/index-f.asp](http://www.gnb.ca/0000/index-f.asp). Il est possible d'en demander un exemplaire auprès du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick au 506-453-3678 (de 8 h 15 à 17 h) ou en écrivant au ministère de l'Éducation, place 2000, C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1.





# Inclusion scolaire et attentes raisonnables

## Qu'est-ce que l'inclusion scolaire, au juste?

**Professeur MacKay :** L'inclusion scolaire consiste à éduquer tous les élèves de façon à leur permettre de se réaliser pleinement en tant qu'êtres humains de valeur tout en étant utile à leurs collectivités et en les renforçant. Elle ne se limite pas aux élèves ayant un handicap, mais concerne tous les élèves – garçons, filles, autochtones, francophones, anglophones, nouveaux arrivants au Canada, élèves doués, personnes privées de leurs droits, élèves ayant des déficiences mentales ou physiques, groupes religieux ou culturels, personnes de différentes orientations sexuelles et élèves à risque.

Il s'agit d'une philosophie et d'une approche axées sur l'enfant, qui reconnaissent que chaque enfant possède quelque chose de bon à

*L'inclusion scolaire est une approche, et non pas un lieu.*

offrir à la société et qu'il peut se réaliser pleinement si on lui donne les occasions et les moyens appropriés. Il s'agit également de faire tomber les murs entre les écoles et les collectivités qu'elles desservent.

L'inclusion scolaire est « une approche, et non pas un lieu », une approche qui préconise l'intégration de tous les enfants à l'expérience d'apprentissage de façon à optimiser leurs potentialités et qui stimule leur estime de soi et leur sentiment d'appartenance à la communauté scolaire et à la société toute entière. Il s'agit de reconnaître et de célébrer la diversité des apprenants et de leur offrir l'occasion de donner toute leur mesure.

## Pourquoi l'inclusion scolaire est-elle la meilleure approche pour le Nouveau-Brunswick?

**Professeur MacKay :** Je pense que l'inclusion scolaire est la meilleure approche partout, mais c'est particulièrement vrai au Nouveau-Brunswick. Cela s'explique de plusieurs façons :

- C'est le meilleur moyen de débloquent les potentialités de tous les élèves et de miser sur leur diversité. Cet aspect est particulièrement important dans une province aussi peu peuplée que le Nouveau-Brunswick.
- C'est le système scolaire qui intègre le mieux les élèves autochtones et les immigrants au Nouveau-Brunswick, qui sont les deux seuls groupes en croissance dans une population en déclin.
- Le Nouveau-Brunswick a été un pionnier de l'inclusion scolaire et du rassemblement des francophones et des anglophones dans un modèle positif de province bilingue. Ses réussites doivent passer au niveau supérieur pour placer la province sur la carte mondiale de l'éducation.
- Les écoles inclusives sont des écoles plus sûres. Les élèves y éprouvent un sentiment d'appartenance plutôt qu'un sentiment d'aliénation. L'inclusion est le meilleur remède contre la violence à l'école.
- L'inclusion scolaire est le modèle le plus efficace pour atteindre les objectifs d'égalité pour tous, établis dans la *Charte des droits*, le *Code des droits de la personne* et les traités internationaux.

Vous semblez en demander beaucoup à nos écoles. À quoi pouvons-nous raisonnablement nous attendre?

**Professeur MacKay :** Cette question a été soulevée à presque toutes les séances de consultation. J'ai souvent retourné la question au groupe qui l'avait posée. Les réponses étaient très différentes selon qu'il s'agissait d'élèves, de parents, d'enseignants, d'administrateurs ou de groupes de défense. Voici ce que je peux vous répondre : nous pouvons attendre de nos écoles qu'elles fournissent un niveau approprié d'éducation pour préparer les élèves au monde de demain. La définition de ce que nous entendons par « éducation » appropriée est plus complexe que celle de l'inclusion. Un niveau raisonnable d'éducation comprend les éléments suivants :

- permettre au plus grand nombre possible de jeunes d'acquérir des compétences étendues et transférables en lecture, écriture, notions de calcul et informatique;
- favoriser chez tous les élèves le développement des habiletés et des compétences, l'accomplissement de soi, l'amélioration des connaissances, la créativité et la pensée critique;
- préparer les jeunes à la vie de citoyen et à l'engagement dans leurs collectivités;
- favoriser l'autonomie et la confiance en soi chez les élèves;
- encourager et aider tous les élèves à se réaliser pleinement;
- favoriser l'acquisition des habiletés sociales et les interactions positives entre les personnes;
- amener les élèves et la collectivité à adopter la mentalité d'apprenant permanent;
- communiquer des valeurs d'égalité, de diversité et d'une société canadienne démocratique, y compris le développement de relations positives et de respect mutuel entre tous les membres de la communauté scolaire;
- favoriser la souplesse et l'acceptation du changement dans un monde en constante évolution.

Il s'agit d'une liste d'attentes plutôt longue. Avons-nous les moyens de les réaliser toutes dans nos écoles, dans une province relativement petite comme le Nouveau-Brunswick?

**Professeur MacKay :** Pour mener ces changements à bien, nous aurons certainement besoin d'investir davantage dans les ressources humaines et financières, mais c'est un investissement qui rapportera de gros dividendes. Il est essentiel, dans une petite province comme le Nouveau-Brunswick, d'optimiser les potentialités de chaque citoyen.

Le nouveau programme d'éducation du gouvernement libéral *Les enfants au premier plan* et sa proposition de budget constituent un pas dans la bonne voie, mais beaucoup d'autres seront encore nécessaires pour atteindre le but qu'on s'est fixé.

Toute la question est de savoir si on préfère payer maintenant ou plus tard. Si nous n'investissons pas d'argent dans l'éducation globale et inclusive des enfants de la province, nous devrons en payer le prix à cause de l'augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'assistance sociale ou ayant des démêlés avec la justice. De moins en moins de gens contribueront au trésor provincial en payant des impôts.

Il importe également de reconnaître que l'éducation a une dimension à la fois sociale et scolaire dans la préparation des élèves pour l'avenir. Bien entendu, il y a des limites à ce que les écoles peuvent faire, et le ministère de l'Éducation n'est qu'un des ministères gouvernementaux qui doivent participer à ce processus. En effet, tout ne dépend pas que du gouvernement : les parents et la collectivité en général ont également un rôle à jouer. Pour reprendre le cliché, il faut une collectivité pour élever un enfant. Comme je le mentionne dans mon rapport, l'école doit redevenir le centre de la collectivité.

Que l'on se place d'un point de vue économique, social, culturel ou communautaire, l'éducation des jeunes est primordiale dans notre société.

*Le juge LaForest de la Cour suprême, dans l'affaire La Reine c. Jones (1986) 2 S.C.R. 284*

## Qui sont les « élèves exceptionnels » dont parle la Loi sur l'éducation?

**Professeur MacKay :** Le terme « élèves exceptionnels », tel qu'il est défini actuellement dans la *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick, pose beaucoup de problèmes. Il fait référence aux déficiences, et en particulier aux retards dans l'éducation. Il n'englobe pas les problèmes qui ne produisent pas de retards. Il n'inclut pas non plus les enfants doués, au contraire de l'emploi du terme « exceptionnel » en Ontario.

Autre problème encore plus important, l'étiquette « exceptionnel » divise les élèves en deux catégories : les élèves exceptionnels et les autres. Aucune étiquette ne convient pour les « autres », puisque les termes « normal », « non exceptionnel », « ordinaire » et « moyen » présentent tous des problèmes. Le terme « élèves exceptionnels » est dépassé, et je recommande de le remplacer par l'expression au sens plus large « élèves ayant besoin d'une intervention », qui peut s'appliquer à tous les élèves et est donc plus inclusive. L'inclusion doit être offerte à tous les élèves.

**Inclusion scolaire :** L'inclusion est une façon de penser et d'agir qui permet à chaque personne de se sentir acceptée, valorisée et en sécurité. Une collectivité inclusive évolue constamment pour répondre aux besoins de ses membres. Une collectivité inclusive cherche à améliorer le bien-être de chacun de ses membres. L'inclusion va au-delà de l'idée d'un endroit physique et comprend un système de valeurs et de croyances qui fait la promotion de la participation, de l'appartenance et de l'interaction [traduction].

Manitoba Education, Training and Youth, *Follow-up to the Manitoba Special Education Review Proposals for a Policy, Accountability and Funding Framework*, septembre 2001

## Cela signifie-t-il que les écoles n'auraient plus à inclure les élèves handicapés?

**Professeur MacKay :** Non. Les élèves ayant un handicap constitueront une catégorie d'« élèves ayant besoin d'une intervention », mais pas la seule. En outre, la législation sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick et la *Charte des droits* stipulent que la discrimination basée sur les déficiences est interdite. L'amendement que je propose élargirait cette catégorie et contribuerait à une définition de l'inclusion qui irait au-delà des déficiences. Je recommande également que cette définition élargie de l'inclusion soit immédiatement ajoutée à la *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick. Cela donnerait à l'inclusion un statut d'engagement obligatoire, et non plus seulement de politique facile à modifier.



# Le défi de la diversité des classes

J'entends certains de mes amis enseignants dire qu'il y a tellement d'enfants à problèmes dans les classes aujourd'hui qu'ils ne sont guère plus que de simples gardiens d'enfants et que beaucoup d'élèves ne reçoivent pas assez de temps, d'attention et d'éducation. Est-ce vrai?

*La diversité des classes ne changera pas, et la vraie question est de savoir comment gérer cette diversité au mieux des intérêts éducatifs de tous les élèves.*

Professeur MacKay : Certes, il existe des classes difficiles, dans lesquelles l'enseignant et les aides-enseignants luttent pour répondre à la fois aux problèmes d'apprentissage et aux comportements perturbateurs, parfois violents. Ce sujet préoccupe non seulement les enseignants, mais aussi les parents et toutes les personnes concernées par l'éducation des enfants. La diversité des

classes ne changera pas, et la vraie question est de savoir comment gérer cette diversité dans le meilleur intérêt éducatif de tous les élèves.

Dans mon rapport, je présente un certain nombre de recommandations visant à créer un environnement d'apprentissage amélioré, plus sûr et moins frustrant, dans ces classes inégales.

- réduire la taille des classes, en particulier dans les classes difficiles du fait de leur composition;
- offrir un soutien adéquat à l'enseignant de la classe en termes :
  - d'enseignants-ressources;
  - de professionnels externes;

- d'aides-enseignants;
- de préposés aux élèves;
- d'intervenants en matière de comportement;
- augmenter le nombre d'enseignants-ressources et améliorer leur formation;
- envisager une prestation de services universelle prenant en compte la diversité des élèves :
  - conception des classes;
  - modification du cursus scolaire (à élaborer au niveau ministériel);
- améliorer la formation et redéfinir le rôle des membres de l'équipe pédagogique (aide-enseignant, préposé aux élèves, intervenant en matière de comportement, etc.);
- renforcer la formation, les stratégies et les ressources de gestion comportementale dans les classes;
- étudier les effets négatifs de l'immersion en français sur la composition des classes essentiellement anglophones;
- mettre en place une « expulsion » temporaire structurée et responsable pour les élèves perturbateurs.

Pour relever les défis des classes inclusives, la souplesse doit impérativement prendre le pas sur l'autorité. Tous les élèves n'entrent pas dans le même moule, et nous devons trouver des solutions créatives pour faire des classes du Nouveau-Brunswick un bon environnement d'apprentissage pour tous.

# L'impératif juridique de l'égalité

La loi nous oblige-t-elle à mettre tous nos enfants à l'école, quelles que soient leurs capacités et leurs origines?

**Professeur MacKay :** En vertu de la loi, tous les élèves du Nouveau-Brunswick ont le droit à une éducation appropriée et les services d'éducation doivent être fournis sur la base de l'égalité pour tous les élèves. Ces principes sont garantis par la législation sur l'éducation, le *Code des droits de la personne* et la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La législation ne va pas jusqu'à obliger l'inclusion dans les classes régulières pour tous les élèves. Mais elle exige une justification claire pour l'exclusion d'un élève, ainsi que la prestation d'une autre forme d'éducation. Dans de rares cas, inclure un élève dans une classe régulière ne serait pas raisonnable ou causerait des difficultés excessives pour le système scolaire.

Lieu d'échange d'idées, l'école doit reposer sur des principes de tolérance et d'impartialité de sorte que toutes les personnes qui se trouvent en milieu scolaire se sentent également libres de participer. Comme l'a dit la commission d'enquête, le conseil scolaire a l'obligation de maintenir un milieu scolaire positif pour toutes les personnes qu'il sert.

*Le juge LaForest de la Cour suprême, dans l'affaire Attis c. Conseil scolaire n° 15 du Nouveau-Brunswick (1996) 1 S.C.R. 825 (affaire Malcolm Ross)*

*Ross c. Conseil scolaire du district no 15 du Nouveau-Brunswick, 1996 CanLII 237 (C.S.C.)*

Êtes-vous en train de dire que les juges et les avocats disent aux conseils scolaires et aux enseignants comment faire leur travail?

**Professeur MacKay :** Non. Les juges respectent généralement le savoir et l'expertise des enseignants et s'en remettent à eux pour les détails de l'éducation. La législation se contente d'établir un cadre pour les prises de décision difficiles sur la façon d'offrir la meilleure éducation au moindre coût et de façon non discriminatoire.

Voici certaines des considérations juridiques que j'ai rencontrées au cours de mes recherches préalables pour le rapport :

- Les changements aussi bien généraux qu'individuels doivent être pris en considération.
- Quand les tribunaux statuent sur les services à offrir pour assurer l'égalité, c'est au gouvernement de s'organiser pour fournir les services (le transfert de la responsabilité d'un ministère à l'autre n'est pas une pratique acceptable).
- Les écoles doivent offrir un milieu exempt de parti pris, de discrimination et d'intolérance, où les droits sont respectés et où l'inclusion est prise comme modèle. Les différences doivent faire l'objet d'une adaptation raisonnable.
- L'égalité est spécifique au contexte, et il n'existe pas de formule générique pour l'appliquer.

La loi ne donne pas de réponses aux questions difficiles soulevées à l'école, mais elle peut servir de guide en matière d'égalité et orienter les éducateurs dans le dédale des décisions éducatives complexes.

# Le devoir d'adaptation raisonnable

Vous avez parlé du besoin d'adaptation raisonnable. Ce concept ne me dit rien. Je suppose que pour les écoles, il revêt plus d'importance. Qu'en est-il exactement?

**Professeur MacKay :** Le devoir d'adaptation est un concept utilisé dans le domaine des droits de la personne qui signifie, en termes simples, que nous devons trouver des moyens d'offrir aux personnes un accès non discriminatoire à des services tels que l'éducation.

Prenons l'exemple d'un élève en fauteuil roulant. Si l'école ne dispose pas d'une rampe ou d'un ascenseur, l'élève devra être porté par les préposés ou les autres élèves. Cette adaptation exige de l'élève qu'il s'ajuste à la structure existante de l'école d'une façon peu gratifiante, voire humiliante. Pour que l'adaptation soit raisonnable, l'école devrait installer une rampe ou un ascenseur, qui servirait l'élève plus dignement et fournirait également un accès à tous les futurs élèves en fauteuil roulant.

Voici un autre exemple, plus extrême celui-là, d'un manque d'adaptation : on a demandé aux élèves autochtones de se couper les cheveux et on leur a interdit de parler leur langue maternelle dans les pensionnats. Au lieu de forcer les élèves à changer leur façon d'être, ces règles discriminatoires auraient dû être supprimées et la richesse du patrimoine autochtone aurait dû être intégrée à l'apprentissage. Tous les élèves peuvent trouver leur compte dans une approche positive de la diversité.

Ce n'est pas que nous voulons exclure des gens, mais nous n'avons parfois pas les moyens d'inclure tout le monde. Qui décide quelles adaptations sont raisonnables et quels contribuables ont les moyens de payer?

**Professeur MacKay :** Vous avez raison, la plupart des gens ne pratiquent pas la discrimination intentionnellement, mais si l'effet est négatif, il s'agit toujours de discrimination, qu'elle soit intentionnelle ou non. Bien entendu, les services qui peuvent être fournis par la société sont limités, et c'est pourquoi tout le monde (y compris celui qui porte plainte) doit avoir des attentes raisonnables en termes d'inclusion totale.

Au premier niveau, ce sont les conseils scolaires, les directeurs généraux et les directeurs d'école qui doivent décider quelles adaptations sont raisonnables et lesquelles imposeraient des « contraintes excessives » sur le plan des coûts et d'autres facteurs. En dernier recours, ces décisions peuvent être examinées par les commissions et les tribunaux des droits de la personne. Dans mon rapport, j'ai proposé d'utiliser les facteurs suivants pour décider de ce qui est « raisonnable » selon les circonstances.

- Le coût de l'adaptation. Il convient de démontrer sérieusement la faisabilité d'une adaptation donnée ou des solutions de rechange.
- La santé des membres de la communauté scolaire ou de la collectivité en général.
- La sécurité des membres de la communauté scolaire ou de la collectivité en général. L'ampleur du risque et l'identité de ceux qui s'exposent à ce risque sont des facteurs pertinents.

- L'interchangeabilité des effectifs et des installations;
- La taille de l'exploitation (dans ce cas, le district scolaire), qui pourrait influencer l'évaluation de ce qui représente un coût financier excessif.
- La facilité avec laquelle les effectifs ou les installations peuvent s'adapter aux circonstances.
- Une atteinte importante à la convention collective.
- La conduite raisonnable des différentes parties, comme le syndicat et la personne qui demande des mesures d'adaptation.
- L'aspect pratique et raisonnable de différentes autres solutions moins exclusives.

Bien entendu, l'impact de l'inclusion d'un élève particulier sur l'ensemble de la classe doit être pris en considération. Comme tous les droits garantis par la *Charte*, l'égalité est soumise à des limites raisonnables dans une société libre et démocratique. Le bien-être de tous les élèves peut constituer une de ces limites.

L'adaptation signifie plus que des concessions parcimonieuses, elle veut dire mettre fin à l'exclusion, encourager et cultiver l'identité de l'autre et célébrer les bienfaits de la différence.

L'adaptation signifie plus que des concessions parcimonieuses, elle veut dire mettre fin à l'exclusion, encourager et cultiver l'identité de l'autre et célébrer les bienfaits de la différence.

*La juge en chef McLachlin de la Cour suprême du Canada – Conférence  
LaFontaine-Baldwin (mars 2003)*



8.

*La diversité que les élèves  
apportent à l'école doit  
être célébrée et non  
tolérée à contrecœur.*

# Les écoles véritablement inclusives sont plus sûres et moins violentes

Où que l'on regarde aujourd'hui, des actes de violence sont commis dans nos écoles, et ce pas seulement aux États-Unis, mais aussi sur le pas de notre porte. Est-ce que nous essayons d'en faire trop dans nos écoles en y acceptant des élèves qui ne devraient pas y être?

**Professeur MacKay :** L'une des conclusions intéressantes à laquelle je suis arrivé dans mon analyse est que les enfants ayant des handicaps ne sont ni les principaux auteurs ni les principales victimes des violences et des

*Les problèmes de violence et de perturbation se retrouvent chez tous les élèves, indépendamment de leurs capacités, de leur milieu social et, de plus en plus, de leur sexe.*

perturbations à l'école. Il est probable que ce soit également le cas avec d'autres groupes d'élèves, comme les Autochtones. Les problèmes de violence et de perturbation se retrouvent chez tous les élèves, indépendamment de leurs capacités, de leur milieu social et, de plus en plus, de leur sexe. Les garçons sont toujours les principaux auteurs des violences et des perturbations, mais les filles commencent à les rattraper.

La cause fondamentale d'un comportement perturbateur et inadapté chez les élèves est un sentiment de marginalisation et de non-appartenance. Ce problème est aggravé par l'incapacité des écoles à répondre aux besoins éducatifs et psychologiques de ces élèves qui se sentent marginalisés. C'est ce type de situation, dans sa forme la plus extrême, qui mène à des tragédies comme celles de l'école secondaire Columbine et de l'institut technologique Virginia Tech.

L'inclusion, comprise correctement et dotée des moyens adéquats, peut réduire le sentiment de marginalisation de ces élèves et créer un cadre dans lequel des élèves très divers peuvent participer, apprendre et se sentir à leur place. Elle peut également faire évoluer la population des élèves et du personnel vers plus de tolérance et d'acceptation envers toutes les formes de différence. Les écoles du Nouveau-Brunswick semblent faire preuve de plus de tolérance envers la différence grâce à leurs pratiques inclusives.

Le Nouveau-Brunswick est sur la bonne voie avec la *Politique sur un milieu propice à l'apprentissage*, mais il reste beaucoup à faire pour rendre les écoles de la province à la fois plus sûres et plus inclusives. Pour faire passer le Nouveau-Brunswick à l'échelon supérieur, voici quelques-unes de mes suggestions : intervenants en matière de comportement, possibilités de formation professionnelle, cursus et méthodes d'apprentissage souples, et amélioration de la formation en gestion du comportement.

**Appartenance :** Un mot à la fois si simple et si douloureux. Il évoque certaines de nos aspirations les plus profondes, et pour certains d'entre nous, nos souvenirs peut-être les plus douloureux. Les réclamations d'égalité commencent et finissent avec un désir d'appartenance à la communauté. L'idée d'égalité réside au cœur de la promesse canadienne de la communauté.

*Bill Pentney, Equality Values and the Canadian Promise of Community (1996) 35 C.H.R.R.No. 6 C/6-C15.*



# Ressources humaines et orientation sur les personnes

## Que faut-il faire pour améliorer l'éducation des enfants du Nouveau-Brunswick?

**Professeur MacKay :** Il y a beaucoup de choses à faire pour offrir une meilleure éducation, plus inclusive, à tous les élèves de la province. Mon rapport présente 95 recommandations – dont certaines coûtent très cher à réaliser et d'autres concernent le redéploiement des ressources financières et humaines existantes.

C'est par les personnes chargées de l'éducation – les ressources humaines du Nouveau-Brunswick – qu'il faut commencer. Nous avons besoin des bonnes personnes dans des rôles clairement définis, qui font un travail

*C'est par les personnes chargées de l'éducation – les ressources humaines du Nouveau-Brunswick – qu'il faut commencer.*

pour lequel elles ont été correctement formées. Rien n'est plus important que l'éducation de nos enfants; c'est pourquoi nous devons nous assurer que des personnes qualifiées et motivées sont recrutées, évaluées et retenues à tous les niveaux du système scolaire.

Il est étonnant de constater que beaucoup de personnes du système (les aides-enseignants, par exemple) n'ont pas de rôle clairement défini. De nombreuses pages de mon rapport sont donc consacrées à la clarification des connaissances, des compétences et des attitudes requises pour chaque poste. Le gouvernement, les syndicats, les universités et la collectivité en général ont tous un rôle à jouer dans la définition claire de ce que nous attendons des personnes auxquelles nous confions nos enfants.

## Vous avez parlé de formation pour les enseignants et les autres membres du personnel du système scolaire. Ces personnes ne sont-elles pas correctement formées?

**Professeur MacKay :** Le personnel du système scolaire au Nouveau-Brunswick fait preuve d'un haut niveau de formation et d'engagement. Cependant, de nombreux membres du système ont exprimé une frustration quant aux limites de leur formation et de leur perfectionnement professionnel, aussi bien avant qu'au cours de l'exercice de leurs fonctions. Le ministère de l'Éducation, les syndicats et les universités doivent collaborer pour offrir de meilleures occasions de perfectionnement professionnel à tous les acteurs du système scolaire. Il est nécessaire de renforcer la formation pour faire véritablement partie de l'équipe enseignante, d'une part, et les stratégies pour faire face à la diversité, d'autre part.

## Cela coûtera-t-il cher d'apporter les changements que vous décrivez?

**Professeur MacKay :** Ces changements auront un coût, même si certaines avances peuvent provenir du redéploiement des ressources actuelles. Il est nécessaire de recruter de nouvelles ressources humaines : plus d'enseignants, d'enseignants-ressources, d'intervenants en matière de comportement et de professionnels, notamment. Mais il est également urgent d'améliorer la situation du personnel actuellement en poste. Dans le cas contraire, le niveau de frustration existant dans le système scolaire du Nouveau-Brunswick restera élevé, provoquant une hausse supplémentaire des taux d'épuisement professionnel et de roulement du personnel. Par conséquent, si nous ne faisons rien, le coût sera largement plus élevé que celui des mesures nécessaires pour attirer et retenir les meilleures personnes possibles et pour éduquer les ressources humaines de demain du Nouveau-Brunswick.

# Le modèle de prestation des services

Même si ce sont les bonnes personnes qui dirigent le système, il semble qu'il reste des problèmes sur la façon dont nous fournissons l'éducation à nos élèves. Existe-t-il des problèmes avec le modèle actuel de prestation de l'éducation dans la province et que proposez-vous comme solutions?

**Professeur MacKay :** Au cours de mon analyse, et en particulier durant le processus de consultation, j'ai constaté quatre principaux points faibles dans le modèle de prestation des services au Nouveau-Brunswick :

- le financement inadéquat du système scolaire;
- l'insuffisance des services de soutien aux élèves ayant besoin d'assistance (p. ex. : psychologie, travail social, orthophonie, audiologie);
- le manque de coordination des mandats et des services entre les ministères (intégration des services);
- l'absence de consensus sur le rôle que doivent jouer le ministère de l'Éducation, les districts et les écoles, et l'incohérence dans l'exercice de leurs fonctions respectives.

Dans mon rapport, je suggère un certain nombre de moyens pour remédier à ces points faibles et miser sur les nombreux points forts du système de prestation des services du Nouveau-Brunswick. Sur la question critique du financement, je recommande ce qui suit :

- continuer à financer l'éducation publique et les services aux élèves en suivant essentiellement un modèle de recensement (nombre d'élèves dans le district) avec un financement limité et ciblé fondé sur le type de déficience;

- examiner les allocations de financement afin de garantir un financement équitable pour les zones rurales, ainsi que la péréquation entre les deux secteurs linguistiques;
- consacrer davantage de ressources à la mise en œuvre de l'inclusion scolaire, de façon raisonnable, progressive et croissante.

Sur la question critique des services de soutien extérieurs au système scolaire, je recommande d'améliorer la qualité et la disponibilité de ces services et de réduire les délais d'attente :

- Que le Cabinet demande au comité interministériel de définir le besoin de services professionnels externes à l'intention des élèves; que les délais d'attente soient analysés; que certains ratios professionnel/élève soient proposés.
- Que le gouvernement affecte les ressources financières nécessaires pour attirer, maintenir et augmenter le nombre de fournisseurs de services professionnels externes dans la province (notamment audiologistes, orthophonistes et infirmières) et qu'il s'efforce d'améliorer les ratios entre prestataires de services essentiels et élèves.
- Que soient créées dans chaque district des équipes multidisciplinaires responsables de la coordination du soutien lorsque la prestation de services à un élève implique plus d'un ministère.

La prestation intégrée des services est une dimension cruciale pour offrir une éducation de qualité à une population étudiante de plus en plus diverse. Il est impératif de briser la structure traditionnelle afin que les ministères soient plus en mesure de travailler ensemble pour répondre aux nombreux besoins des élèves dans nos écoles.

S'il est clairement établi qu'une prestation intégrée des services est souhaitable, il n'est pas facile pour autant de la mettre en place, et ce processus doit être dirigé d'en haut.

Par conséquent, je recommande que le premier ministre crée un comité directeur interministériel sur la prestation intégrée des services, composé des ministres de l'Éducation (présidence), de la Formation et du Développement de l'emploi, de la Justice, de la Sécurité publique, des Services familiaux et communautaires, de la Santé et du Bien-être et des Affaires autochtones, chargé de concevoir un modèle de prestation des services.

Le gouvernement a déjà partiellement répondu à cette recommandation en créant un comité regroupant les ministères de l'Éducation, de la Santé et des Services familiaux et communautaires. Évidemment, la mise en œuvre de l'intégration est la clé du problème.

Enfin, sur la question des rôles respectifs au sein de la bureaucratie éducative, je recommande :

- d'articuler clairement et de renforcer le rôle du ministère au moyen de consultations et de politiques;
- de définir un rôle clair et significatif pour les conseils d'éducation de district;
- de laisser suffisamment de liberté aux écoles pour que les ressources soient utilisées de la façon la mieux adaptée aux besoins locaux.

Certaines recommandations spécifiques entendent répondre aux cas particuliers des élèves autistes, des élèves ayant des troubles d'apprentissage ou des besoins en enrichissement et des élèves autochtones.



# Direction et responsabilisation

Apparemment, de nombreuses mesures sont nécessaires pour améliorer le système scolaire. Qui pilotera ces changements?

**Professeur MacKay :** Vous avez raison de dire qu'un leadership fort est essentiel pour passer des discours aux mesures concrètes. Cette direction doit partir du haut de la pyramide et être renforcée à tous les échelons du

*La direction doit partir du haut de la pyramide et être renforcée à tous les échelons du système scolaire.*

système scolaire. Dans cette optique, la plupart de mes recommandations s'adressent au premier ministre, à son cabinet et au ministère de l'Éducation. D'autres acteurs du système auront néanmoins un rôle à jouer : ainsi, certaines recommandations quant aux mesures à prendre s'adressent aux conseils

d'éducation de district, aux directeurs généraux, aux directeurs d'école et aux enseignants, pour n'en citer que quelques-uns.

Les consultations et mes recherches ont montré que le directeur d'école est l'acteur essentiel pour faire fonctionner l'inclusion au niveau pratique des classes. Les parents et les élèves peuvent également jouer un rôle important de direction et contribuer à faire tomber les murs entre les écoles et la collectivité en général.



9.

Les politiciens et les autres dirigeants peuvent faire de belles promesses, mais comment pouvons-nous les obliger à rendre des comptes sur les mesures réelles prises pour améliorer nos écoles?

**Professeur MacKay :** La question de la responsabilisation est toujours cruciale dans la prestation de services gouvernementaux. Tout comme la direction, la responsabilisation doit partir du haut de la pyramide et s'appliquer à tout le système. Pour ce faire, je recommande que le ministère de l'Éducation rende compte annuellement au premier ministre des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de mon rapport. Je recommande aussi que le premier ministre et le ministre de l'Éducation rendent également des comptes annuellement au Comité permanent de l'éducation de l'Assemblée législative. En outre, j'ai fixé des délais pour chacune de mes recommandations, afin d'insister sur le processus de changement. Voici certaines de mes recommandations sur la responsabilisation :

- Que la *Loi sur l'éducation* soit modifiée ou que soient édictés des règlements visant à faire des éléments de l'inclusion scolaire une composante obligatoire des plans d'amélioration des écoles, des plans d'éducation des districts, des rapports de rendement des écoles et des districts et des plans d'éducation provinciaux; qu'une politique provinciale soit élaborée pour servir de guide.
- Que les examens des écoles soient effectués dans les deux secteurs linguistiques et comprennent un suivi des priorités provinciales relatives à l'inclusion scolaire.

- Que les données recueillies sur les indicateurs d'inclusion soient utilisées pour préciser les priorités en matière de perfectionnement professionnel et d'affectation des ressources.
- Que l'évaluation du rendement de tous les membres du personnel scolaire se rattache à des descriptions de poste clairement définies, qui comportent les habiletés, les attitudes et les connaissances relatives à l'inclusion scolaire.
- Que l'évaluation des élèves soit adaptée à un système d'inclusion scolaire, de même que le document sur le niveau de rendement pour le diplôme provincial.
- Que la *Politique sur un milieu propice à l'apprentissage* soit approfondie en s'engageant dans de plus vastes consultations afin de répondre aux problèmes de la violence et de l'intimidation à l'école.

Je pense qu'il est possible d'avoir un système scolaire responsable, qui ne soit pas alourdi par les tracasseries administratives et qui ne passe pas plus de temps à mesurer les élèves qu'à les éduquer véritablement.



10.

## Quel rôle peuvent jouer les parents en ce qui concerne la responsabilisation des représentants scolaires dans l'éducation de leurs enfants?

**Professeur MacKay :** Les parents jouent un rôle très important dans le progrès de l'éducation de leurs enfants. Ils ont le droit de participer au processus d'apprentissage de leurs enfants et d'exprimer leur propre point de vue sur leurs enfants. Les parents doivent également être des membres raisonnables de la communauté scolaire et coopérer avec les enseignants et les autres membres du personnel pour faire

*Les parents jouent un rôle très important dans le progrès de l'éducation de leurs enfants.*

de l'école un meilleur lieu pour tous les enfants. Ils ont également un rôle à jouer, en tant qu'individus et en tant que membres de groupes de revendication, pour responsabiliser les dirigeants des écoles dans la tâche essentielle que représente l'éducation.

Si les parents ne sont pas d'accord avec la façon dont l'école s'occupe de leurs enfants, la structure scolaire leur offre de nombreux moyens d'exprimer leurs préoccupations. S'ils ne parviennent pas à régler leurs différends au niveau scolaire, je recommande une procédure de médiation, d'examen et d'appel, dans laquelle les réclamations des parents sont évaluées par des personnes extérieures à la bureaucratie scolaire. Les recommandations relatives à cette nouvelle procédure sont assez détaillées et conçues pour donner, à la fois aux parents et aux dirigeants des écoles, une occasion juste d'être entendus par un décideur neutre. J'espère que cette procédure constituera un moyen plus efficace et moins coûteux de remettre en cause les décisions scolaires que les plaintes devant les commissions et tribunaux des droits de la personne.



## Par quels moyens pouvons-nous surveiller l'état d'avancement de la mise en place d'un système scolaire véritablement inclusif au Nouveau-Brunswick?

**Professeur MacKay :** C'est une question que j'ai posée à tous les groupes que j'ai rencontrés pendant les consultations. Ils ont proposé les indicateurs suivants :

- le bonheur et la satisfaction des parents, des élèves et du personnel;
- le comportement des élèves et les relations entre eux;
- les taux d'abandon, de rétention ou de suspension, ainsi que les taux des élèves qui ne sont pas inclus dans les classes régulières;
- l'emploi, les possibilités et les résultats après les études;
- la mesure des compétences, de l'autonomie et de l'indépendance des élèves;
- le fonctionnement efficace de la coopération entre les ministères;
- le succès de l'élève par rapport aux résultats d'apprentissage ou à d'autres objectifs;
- le sentiment d'appartenance;
- des listes d'attente réduites et une plus grande disponibilité des services de soutien;
- des approches préventives et proactives appuyées et encouragées.

Comme beaucoup de choses dans la vie, l'inclusion est un véritable voyage dont on ne verra jamais entièrement la fin. Cependant, il existe des indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui peuvent guider la marche vers de meilleures écoles, plus inclusives.

## Une dernière question : avez-vous espoir que les choses vont vraiment s'améliorer grâce à votre rapport?

**Professeur MacKay :** Malgré les nombreux défis à relever, je suis optimiste : les choses vont s'améliorer et le système scolaire au Nouveau-Brunswick deviendra véritablement inclusif. Il ne changera pas juste à cause de mon rapport, même si j'espère que celui-ci servira de catalyseur de changement

*Malgré l'énormité de la tâche, je suis optimiste : les choses vont s'améliorer et le système scolaire au Nouveau-Brunswick va devenir véritablement inclusif.*

ainsi que de porte-parole des préoccupations des Néo-Brunswickois sur le système scolaire et de leurs espoirs d'un meilleur avenir. Le ton de mon rapport est plein d'espoir, en dépit des nombreux problèmes qu'il évoque. Le fait que le gouvernement ait adopté le rapport et s'efforce activement de le mettre en œuvre est une autre bonne raison d'être optimiste. Je suis convaincu que le gouvernement va poursuivre sur la voie du succès de l'inclusion scolaire à ce jour, et relever les défis qui doivent être surmontés pour passer à l'échelle supérieure. Les enfants du Nouveau-Brunswick ne méritent pas moins.



(Site Web du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick à l'adresse [www.gnb.ca/0000/index-f.asp](http://www.gnb.ca/0000/index-f.asp). Cliquez sur « Publications » puis sur « Rapport sur l'inclusion scolaire au Nouveau-Brunswick ».)

Pour étudier les thèmes généraux dans le texte intégral du Rapport sur l'inclusion (qui ont trait à tous les sujets abordés dans la brochure sur l'inclusion), lisez les pages suivantes du rapport :

- Préface : Attentes élevées et nombreux défis, p. 11 à 16
- Introduction : Écoles axées sur l'enfant; communautés axées sur l'école, p. 199 à 205
- Conclusion : Les actes sont plus éloquents que les mots, p. 375 à 380
- Résumé de l'auteur : Relier le soin et les défis : Utiliser notre potentiel humain (MacKay) – Résumé condensé du Rapport intégral sur l'inclusion (65 pages), également disponible sur le site Web ci-dessus.

### 1. Le rapport MacKay sur l'inclusion scolaire

|                               | Recommandations                   | Analyse    | Annexes |
|-------------------------------|-----------------------------------|------------|---------|
| Relier le soin et les défis   |                                   | 11 à 16    |         |
| Recherches préliminaires      |                                   |            | A       |
| Meilleures pratiques          |                                   | 56 à 74    | E       |
| Autres provinces              |                                   | 75 à 98    | G et H  |
| Contexte au Nouveau-Brunswick |                                   | 99 à 119   | K et L  |
| Consultations                 |                                   | 120 à 160  | M       |
| Modèle de financement         | 357 à 374 (modèle de financement) | 159 et 160 | J et S  |

### 2. Inclusion scolaire et attentes raisonnables

|                           | Recommandations                                 | Analyse   | Annexes |
|---------------------------|---|-----------|---------|
| Adaptation raisonnable    | 232 à 235 (adaptation/contraintes)              | 25 à 37   | F       |
| Définition de l'inclusion | 208 à 218 (préambule obligatoire et définition) | 126 à 132 | F       |
| « Élèves exceptionnels »  | 219 à 232 (élèves exceptionnels/handicapés)     | 133 à 135 | F       |

### 3. Le défi de la diversité des classes

|  | Recommandations                      | Analyse   | Annexes   |
|--|--------------------------------------|-----------|-----------|
| Composition des classes  | 215 et 216 (composition des classes) | 11 à 16   |           |
| Les défis de la prestation des services et de la formation et du perfectionnement professionnels | 236 à 319 (prestation des services)  | 135 à 155 | I, M et Q |

### 4. L'impératif juridique de l'égalité

|                           | Recommandations                                 | Analyse   | Annexes |
|---------------------------|---|-----------|---------|
| Considérations juridiques | 208 à 214 (préambule obligatoire et définition) | 25 à 38   | B et P  |
|                           | 230 à 235 (besoins particuliers et adaptation)  | 129 à 132 | B et P  |

### 5. Le devoir d'adaptation raisonnable

|  | Recommandations                    | Analyse | Annexes |
|--|------------------------------------|---------|---------|
|  | 232 à 235 (adaptation/contraintes) | 25 à 37 | F       |

### 6. Les écoles véritablement inclusives sont plus sûres et moins violentes

|  | Recommandations                                     | Analyse   | Annexes   |
|--|---|-----------|-----------|
|  | 267 à 269 (intervenants en matière de comportement) | 38 à 55   | C, D et F |
|  | 312 à 319 (discipline)                              | 146 à 148 | C, D et F |
|  | 347 à 356 (médiation et examen)                     | C, D et F |           |

### 7. Ressources humaines et orientation sur les personnes

|  | Recommandations                 | Analyse                | Annexes   |
|--|---------------------------------|------------------------|-----------|
|  | 236 à 269 (ressources humaines) | 135 à 143<br>199 à 207 | I, L et Q |

### 8. Modèle de prestation des services

|  | Recommandations                              | Analyse   | Annexes |
|--|--|-----------|---------|
|  | 236 à 269 (ressources humaines)              | 135 à 155 | M       |
|  | 270 à 279 (prestation intégrée des services) |           | M et R  |
|  | 280 à 284 (intervention précoce)             |           | M       |
|  | 285 à 311 (prestation générale de services)  |           | M       |
|  | 320 à 334 (rôles structurels)                |           | M       |

### 9. Direction et responsabilisation

|  | Recommandations  | Analyse   | Annexes |
|--|--|-----------|---------|
|  | 320 à 346 (cadre de reddition des comptes)             | 129 à 131 | s.o.    |
|  | 375 à 380 (les actes sont plus éloquents que les mots) | 155 à 160 |         |



# L'inclusion!

*Au fait, c'est quoi l'inclusion?*

*Questions et réponses concernant le rapport MacKay sur l'inclusion*